

# GF INFOS

LE BULLETIN DE LIAISON  
DES  
GROUPEMENTS FORESTIERS

## Sommaire:

- Page 2 : Le G.F. de Hêches
- Page 3 : Études environnementales à Hêches  
Les G.F. en Lozère
- Page 4 : Vidéo sur les GF: « La Reverdie »
- Sites Internet
- Documents comptables
- Bourse des parts

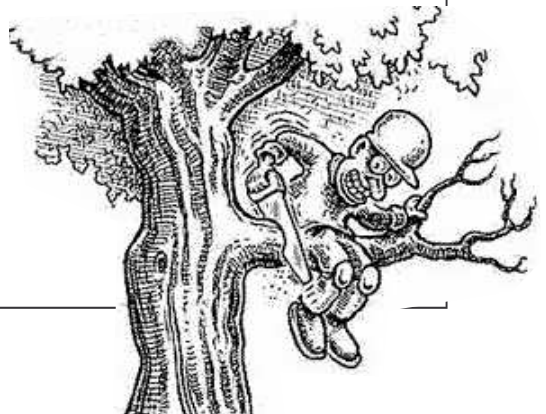
Juillet 2008

EDITORIAL

## RIEN NE BOUGE ?...

Un gérant de GF me confiait, il y a quelques jours : « On a l'impression que rien ne bouge !... ». Et sans doute, est-ce une perception très commune pour des gérants confrontés à des problèmes divers : certains se désespèrent de ne pas voir se réaliser les éclaircies prévues, d'autres sont préoccupés par des soucis de trésorerie devant leurs « caisses vides ». S'y ajoutent parfois un sentiment d'impuissance devant une mortalité galopante dans des pans entiers de sa forêt... Enfin et surtout, impatience devant le problème de la « créance », dont on parle maintenant depuis dix ans, qui émerge régulièrement des chaudrons ministériels pour retomber en « flops » régulièrement dilués dans la marée d'autres urgences... Cette atmosphère ressemble un peu à l'image d'une forêt en fin d'hiver. Rien ne bouge. Rien de ce que l'on VOIT ne bouge... car, de l'intérieur, tout travaille ; la sève se fraie petit à petit un cheminement parmi les fibres... mails et courriers, demandes et questionnements circulent vers nos instances responsables: Préfecture, DDAF, DRAF, DGFAR. Oh ! ce n'est pas « spectaculaire », ni « peuplé » comme on le dit aujourd'hui pour être « branché », mais ces efforts coordonnés, ces actions menées par nos Syndicats, nos CRPF, nos Coopératives, vont bien finir par faire éclore quelques décrets... ou cette circulaire tant attendue prévoyant des critères plus souples et rendant plus attractives les propositions de l'Etat, pour la renégociation des contrats.

Marie-Thérèse BERTIN



## Ciel ! Mon GF arrive au bout du rouleau !...

Eh oui !... beaucoup de GF de Petits Propriétaires ont été créés dans les années 60... et pour une durée de cinquante ans ! Le vôtre est peut-être dans cette situation... Alors, vérifiez dans vos statuts au chapitre : « Durée ». Que faire alors si c'est le cas ? Car il faut se préoccuper du problème au moins un an avant la date fatidique ! Si vous ne faites rien : à l'expiration de sa durée, le GF sera mis en liquidation, avec nomination d'un liquidateur qui se substituera au gérant. Ses frais seront à la charge du GF. Son rôle sera notamment d'apurer les dettes (réparties sur les associés) et de partager les biens. Les associés ne se retrouveront pas forcément propriétaires des parcelles apportées au départ, à moins d'une entente unanime...

Si vous souhaitez proroger la durée de votre GF, vous devez réunir une Assemblée Générale extraordinaire de 1<sup>o</sup> catégorie dont l'ordre du jour sera : « Modification des statuts : prorogation de la durée du GF ». Vous pouvez le proroger au maximum pour 99 ans. Les 2/3 des parts doivent être présentes ou représentées ; la décision est prise à la majorité de ces 2/3. La prorogation acceptée, le GF peut être dissous à tout moment, si nécessaire, par une AG extraordinaire de 1<sup>o</sup> catégorie.

Trois exemplaires authentiques de cette modification des statuts doivent être enregistrés à la Recette des Impôts dont dépend le GF\*. Vous devez ensuite déposer deux de ces exemplaires authentiques au Greffe du Tribunal de Commerce\*\*. Vous conserverez dans vos archives le 3<sup>o</sup> exemplaire authentique enregistré.

En principe, puisque votre GF a été créé avant 1978 et qu'en 2002, lors de son inscription au Tribunal de Commerce, il a été dispensé de la parution dans un journal d'annonces légales, vous êtes encore dispensé de cette formalité. (Source : Nicolas Rondeau, juriste à la Fédération des Syndicats des Forestiers Privés) (\*coût : 125€, \*\* coût : 89,54 €, mars 2008 dans le Tarn)

Marie-Thérèse Bertin



GF INFOS - Service forêt - La Milliasolle - BP 89 - 81003 ALBI CEDEX - 05 63 48 83 72  
gfinfos@hotmail.com



## Le Groupement Forestier de Hêches cultive la multifonctionnalité !

**Environ à 20 Km de Lannemezan dans les Hautes-Pyrénées, en remontant la vallée de la Neste, on traverse le village de Hêches. Le Groupement Forestier s'étend sur 1200 hectares au sud-ouest du village, occupant une partie du massif du Bassia. Son altitude varie de 650 à 1900 m ; 932 ha sont boisés et 262 ha sont occupés par des pelouses d'altitude. M. Jean-Louis CHAIRE gère ce GF depuis trente ans. Il a bien voulu expliquer à GF Infos les choix de gestion qui ont permis de valoriser ce bel ensemble forestier.**



*Beaucoup de GF ont été créés aux environs des années 60, ici, ce regroupement est beaucoup plus ancien...*

Il date, en effet de 1860, lorsque les 140 habitants de la commune de Hêches achetèrent ces 1200 ha pour le pacage, l'exploitation du bois qui leur était nécessaire. Il s'appelait « Syndicat des montagnes particulières de Hêches ». Il n'y avait alors qu'un seul chemin d'accès entretenu par les « communiens ». Il est devenu GF en 1979 et ses 102 parts appartiennent aujourd'hui à 95 familles.



*Quel a été votre premier objectif après avoir été nommé gérant ?*

Sans hésitation, la réalisation de pistes suffisantes permettant une gestion efficace et raisonnée de la forêt. Il a été fortement question, à une époque, d'utiliser le débardage par câble, mais son coût onéreux doit être rentabilisé par des coupes importantes. Or, je ne souhaite pas mettre en place des coupes rases, mais acheminer peu à peu le GF vers une forêt jardinée. Seul un réseau de pistes conséquent (nous en avons 20 Km) permet la gestion « fine » d'une forêt constituée de peuplements hétérogènes et d'arbres d'âges différents.



*L'aménagement de ces pistes a nécessité de gros investissements. Comment cette opération a-t-elle été perçue par les associés ?*

Très difficilement au début. Il a fallu lutter contre un certain immobilisme : « Les anciens ont toujours géré la forêt comme ça ! ». Il faut user de diplomatie, de persuasion têtue, ne pas avoir peur de fâcher certaines individualités pour arriver à briser le carcan des habitudes ancestrales. Le Plan Simple de Gestion a formalisé une certaine discipline dans la gestion qui a



heurté certains intérêts immédiats, car se préoccuper de l'avenir n'est pas une démarche spontanée ! Le gérant qui entreprend cette « révolution » doit s'entourer de soutiens efficaces comme le sont, pour le GF de Hêches, la DDAF des Hautes-Pyrénées, le CRPF, et surtout la coopérative COSYGA. Je suis convaincu qu'adhérer à une coopérative présente des avantages appréciables, non seulement pour la commercialisation des bois, mais aussi les conseils et les services qu'elle est susceptible de rendre.



*Et aujourd'hui, les associés sont-ils satisfaits ?*

Une fois les pistes créées, on s'aperçoit qu'elles sont utiles à tout le monde : pour la commercialisation du bois, puisqu'elles permettent la circulation des grumiers ; pour les propriétaires qui peuvent plus facilement accéder aux coupes de bois de chauffage ; pour les éleveurs qui amènent plus facilement leurs bêtes aux estives. Le GF possède 280 ha de pacages d'altitude qui ont été aménagés avec des abreuvoirs par captage de sources sur toute la superficie et la création de parcs de contention. Les pistes ont littéralement « valorisé » le groupement : d'une faible valeur autrefois, les parts sont devenues aujourd'hui très attractives, ce qui a conduit statutairement à une réglementation stricte : un associé ne peut posséder plus de trois

parts, et la vente de parts est interdite sauf si le propriétaire vend tous ses biens, dans ce cas, le GF se réserve un droit de préemption.

Le réseau de pistes permet aussi l'accès aux sites d'escalade et de spéléologie. Les chasseurs apprécient un territoire facile à pénétrer dans lequel deux refuges ont été aménagés.



*Le GF reçoit-il des compensations pour ces services rendus ?*

Les 280 ha d'estive sont loués, pour des sommes modiques. La chasse est louée également à un tarif dérisoire, mais les plans de chasse sont établis en commun avec l'obligation de les respecter, en particulier pour les cervidés. L'essentiel étant de maintenir un équilibre sylvo-cynégétique. L'accès du GF est libre et gratuit pour les promeneurs à pied et à VTT. Les véhicules à moteur sont interdits : les accès sont équipés de barrières fermées. Les activités touristiques et de cueillette ne sont pas réglementées pour l'instant, mais le GF n'exclut pas, dans l'avenir, l'étude d'une demande de compensations légitimes.



*Vos associés s'intéressent-ils à la gestion du groupement ?*

Certains, oui. Quelques-uns ont suivi un FOGFOR. Il faut, bien sûr, penser à l'avenir, former des personnes capables d'assurer une continuité dans l'effort qui a été fait. Ce qui compte surtout, pour un gérant, c'est la volonté d'aller chercher les renseignements où ils se trouvent, être modeste aussi, et savoir mettre à profit les compétences des autres (DDAF, CRPF, Coopérative). Mon grand regret, cependant, est que la filière aval soit insuffisante et ne permette que très partiellement la transformation en France...

*Propos recueillis par M. T. Bertin*

**Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées, avec l'aide de nombreux spécialistes, mène depuis 2003 une étude pluridisciplinaire sur le Groupement Forestier de Hèches, avec les objectifs :**

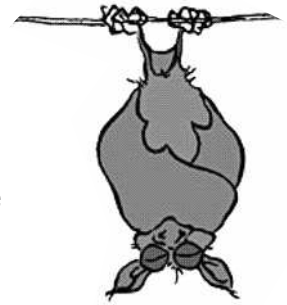
- d'apprécier les effets des gestions passées et surtout actuelles sur certains aspects de la diversité biologique et sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers,
- de sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires de forêts à l'intérêt de faire évoluer les pratiques habituelles, afin de mettre en place des types de gestions intégrées et durables.

De multiples sujets ont été abordés dans le cadre de cette étude :

- diversité des Coléoptères liés au bois mort ;
- influence des pratiques sylvicoles sur les Diptères Syrphidés (mouches) ;
- dynamique de *Buddleja davidii*, un arbuste exotique envahissant ;
- diversité des habitats naturels et de taxons remarquables (divers groupes d'arthropodes, flore, oiseaux, amphibiens) ;
- diversité des chauves-souris ;
- étude des processus dynamiques dans des peuplements fortement marqués par l'empreinte de l'homme ;
- impact de la sylviculture habituelle sur les microhabitats liés aux arbres ;
- fragilité chimique des sols issus de matériaux très acides ;
- diversité des champignons des hêtraies sèches à Sesslerie bleue.

Les principaux résultats sont rendus publics par des plaquettes de recommandations pratiques, mais aussi par des publications scientifiques et des communications dans des colloques. Le site héberge des sessions de formation pour les propriétaires forestiers et des stages nationaux sur les habitats et la gestion durable des forêts.

Contact: Laurent Larrieu, C.R.P.F. Midi Pyrénées



## Etat des lieux et perspectives des Groupements Forestiers en Lozère

**Grâce à un financement d'Etat, le Centre Régional de la Propriété Forestière de Lozère mène depuis 2005 une animation vers les Groupements Forestiers du département, partie intégrante du paysage de la forêt privée.**

99 GF ont ainsi été recensés, plaçant la Lozère largement en tête des départements de la région Languedoc-Roussillon en nombre de GF et sur le podium au niveau national ! Ce sont ainsi plus de 14 000 hectares de forêts privées lozériennes qui sont actuellement gérées sous ce statut foncier, dont plus des trois quarts plantés en résineux il y a 30 à 40 ans (épicéa, sapin, pin laricio, douglas...). Plus de 40 GF sont encore sous « contrat FFN », gérés techniquement par la DDAF. Près de 1200 sociétaires (sans compter les indivisions) se partagent les parts de cette centaine de GF, qui sont pour moitié des GF « familiaux » et pour moitié des GF « de petits porteurs ». En moyenne, le nombre de porteurs de parts est relativement limité (entre 5 et 15), ce qui diminue les contraintes de gestion interne (succession, vente...).

Ces forêts privées sont parmi les plus grandes du département puisqu'elles couvrent en moyenne 149 hectares. Leurs poids dans l'économie forestière lozérienne est réel puisque au moins 500 hectares de coupes ou travaux y sont program-

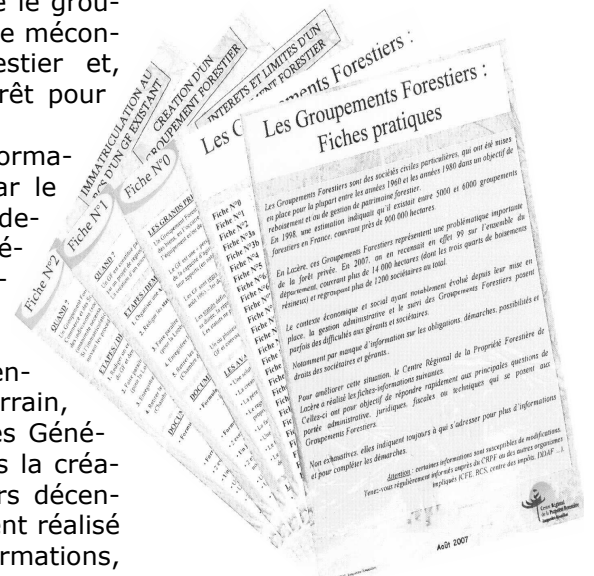
més chaque année. Néanmoins, ces GF sont également soumis à de nombreuses contraintes. Des contraintes économiques liées au manque de « rentabilité » qui expliquent en premier le manque de suivi et de « vie » interne des GF. Des difficultés d'accès et de pentes s'ajoutent souvent à la jeunesse des peuplements, qui entrent juste dans leurs premières phases de récolte. De plus, 40% seulement des gérants habitent en Lozère et la plupart ignorent les démarches administratives spécifiques, qui se sont complexifiées avec le temps. Quant aux successions, elles « plombent » la gestion. Enfin, les gérants et associés ne sont souvent plus ceux qui ont constitué le groupement au départ, d'où une méconnaissance du milieu forestier et, parfois, un manque d'intérêt pour « la chose ».

Un important travail d'information a donc été réalisé par le CRPF. L'animation menée depuis 2005 a permis de réunir plusieurs fois les gérants et associés, de répondre à leurs demandes les plus urgentes, d'en rencontrer certains sur le terrain, d'organiser des Assemblées Générales (parfois la 1<sup>ère</sup> depuis la création du GF, il y a plusieurs décennies !). Le CRPF a également réalisé une série de 30 fiches-informations, sur les sujets les plus importants et

spécifiques : cession de parts, immatriculation au Registre du Commerce, changement de gérance, créance FFN, imposition, fiscalité, TVA, chasse, assemblées générales...

L'idée d'une structure fédératrice des GF de Lozère permettant de maintenir cette animation, comme il en existe dans tous les autres départements de la région Languedoc-Roussillon, est actuellement en cours de réflexion. Des réunions spécifiques seront alors organisées pour les gérants et associés.

**Nicolas LUIGI**  
**CRPF Languedoc-Roussillon**  
**Contact: 04 67 41 68 10**



## LA REVERDIE ça vous dit quelque chose ?

Au temps des troubadours c'était une forme poétique et musicale qui tressait un parallèle entre le reverdissement du printemps et celui des sentiments galants. Aujourd'hui, ce petit air a laissé des traces dans les montagnes Tarnaises.

En effet, on l'entend encore lorsque l'on se promène dans certains reboisements des Monts de Lacaune. Et pour cause, en 1973 le Ministère de l'Agriculture a eu la bonne idée de réaliser un film sur les reboisements réalisés par le Fond Forestier National dans notre département. Des images du passé qui nous remettent dans un contexte à mille lieux de nos préoccupations forestières actuelles. Pour certains d'entre vous, ces images vous rappelleront les prémices de la création de votre G.F, pour d'autres cela sera l'occasion de conjuguer passé et présent et de voir que les forestiers de l'époque espéraient un avenir brillant pour tous ces nouveaux G.F.



Alors si vous êtes intéressés, vous pouvez vous rapprocher du service de la Cinémathèque du Ministère de l'Agriculture auprès de Madame Josiane LECUILLIER, Tel 01.49.55.49.18

Email :josiane.lecuillier@agriculture.gouv.fr.

Le prix de vente de la cassette VHS d'une durée de 28 minutes est de 20,58 euros.

« La Reverdie » Réalisation Armand CHATIER

Yvon Grzelec



### **Nouvelles d'Internet :**

Les sites évoluent vers un plus grand accès libre à des documents jusqu'à présents réservés aux professionnels :

- sur Géoportail les photos aériennes et les cartes IGN sont visualisables en relief et on peut désormais leur superposer les parcelles cadastrales, ce qui en fait un outil de travail inégalé pour décrire sa forêt :

<http://www.geoportail.fr>

- le cadastre est désormais accessible librement et imprimable :

<http://www.cadastre.gouv.fr>

Un gérant nous demande :

« Quels documents comptables un gérant est-il tenu de fournir à ses associés ? »

- Chaque année, le gérant est tenu de fournir un rapport écrit de l'activité du GF pendant l'année écoulée et notamment les bénéfices ou pertes réalisés et prévus. Ce rapport doit être annexé à la convocation à l'Assemblée Générale. De même, les associés ont le droit de prendre connaissance au siège social de tous les documents concernant le GF (statuts, factures, liste des associés...).

- Le groupement forestier n'a pas l'obligation de tenir une comptabilité vis-à-vis de l'administration.

Référence : « les groupements forestiers » de N. Rondeau

### **Bourse des parts :**

*Vous avez des parts à vendre ! Vous souhaitez acheter des parts ! C'est ici et c'est gratuit ! Contactez-nous !*

Je recherche des parts de GF dans les massifs Montagne Noire et Monts de Lacaune.

Henri Cazalis 06 60 31 41 83 hcazalis@hotmail.com